



## Division des Etablissements d'Enseignement Privés

DEEP/15-662-329 du 09/03/2025

### **PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION EN VUE DE LA TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS STAGIAIRES DU SECOND DEGRÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS SOUS CONTRAT - STAGIAIRES LAUREATS DU CONCOURS EXCEPTIONNEL (ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ EN 2013, ÉPREUVES D'ADMISSION EN 2014) - SESSION 2015**

Références : BO spécial n° 29 du 22 juillet 2010 relatif à la formation des enseignants : Arrêtés du 12 mai 2010 relatif aux modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré et à la définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier - Circulaire n°2010-103 du 13-07-2010 relative aux missions des professeurs conseillers pédagogiques contribuant dans les établissements scolaires du second degré à la formation des enseignants stagiaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs des établissements privés du second degré sous contrat

Dossier suivi par : M. CARICHON Tél : 04 42 95 29 12 - Mme LECINA Tél : 04 42 95 29 06 - Mme BLAIN Tél: 04 42 95 29 07 - Fax : 04 42 95 29 24

La présente circulaire a pour objet de présenter le calendrier des travaux préparatoires à la réunion des différents jurys ainsi que le rôle de chacun des acteurs participant à cette évaluation.

Dans ce cadre, le jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 12 mai 2010 susvisé, après avoir pris connaissance :

1°- de l'avis du chef d'établissement dans lequel le stagiaire a été affecté pour effectuer son stage (cf. modèle en annexe A)

2°- de l'avis d'un membre des corps d'inspection, lequel s'appuiera sur deux types de documents :

- le rapport d'inspection
- le rapport du tuteur du professeur stagiaire (cf. modèle en annexe C)

La division des examens et concours (**DIEC 3.04**) assure le secrétariat et le fonctionnement des jurys.

A l'issue de la réunion plénière du jury prévue en fin d'année scolaire, la liste des candidats admis à l'examen de qualification professionnelle sera publiée sur le site académique [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) rubrique PUBLINET. Les candidats qui ne seront pas admis recevront une notification par courrier.

#### **INFORMATIONS POUR LES TUTEURS :**

**Les tuteurs** remettront, avant la date d'inspection, leur rapport à **l'IA-IPR ou à l' IEN ET/EG**, afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance préalablement à l'inspection du stagiaire, ainsi qu'une copie au chef d'établissement d'exercice du professeur stagiaire.

## **PROCEDURE D'INSPECTION**

Tous les stagiaires seront inspectés, la procédure sera la suivante :

- **Les inspecteurs ou chargés de mission** contacteront les chefs d'établissement pour leur communiquer la date à laquelle ils procéderont à l'inspection du stagiaire en poste dans leur établissement.
- **Le chef d'établissement** informera le stagiaire de la date de son inspection, il lui fera signer la notification d'inspection (Annexe D)

### **Procédure à suivre pour les établissements d'enseignement privés sous contrat :**

- 1- **Les chefs d'établissement** ainsi que les tuteurs des stagiaires doivent adresser leur avis et rapport ainsi que la fiche récapitulative des éléments d'évaluation du stage à **l'ISFEC ST CASSIEN, à l'attention de Mme CALLERI, Directrice au plus tard pour le vendredi 22 mai 2015 :**

les documents figurant en annexe doivent être utilisés à cette fin :

Annexe A (avis du chef d'établissement),  
Annexe C (avis du tuteur),  
Annexe D (notification d'inspection signée par le stagiaire),

- 2- **Les Inspecteurs (IA-IPR et IEN ET/EG)** doivent adresser directement


- En cas d'AVIS **DEFAVORABLE**
  - leur rapport d'inspection
  - ainsi que leur avis circonstancié (annexe B) signés,
- En cas d'AVIS **FAVORABLE** leur avis circonstancié (annexe B) signé

sous le timbre de la DEEP, à l'attention de M. Thierry CARICHON  
au plus tard pour **le mardi 26 mai 2015.**

Par ailleurs, UNIQUEMENT en ce qui concerne **les stagiaires ayant un avis défavorable à la titularisation**, les rapports d'inspection, et les avis circonstanciés des inspecteurs, seront aussi envoyés **par mail** à **Mme Françoise TAVERNIER** ([francoise.tavernier@ac-aix-marseille.fr](mailto:francoise.tavernier@ac-aix-marseille.fr)) et mis en copie à **M. Antoine GUYON** ([antoine.guyon@ac-aix-marseille.fr](mailto:antoine.guyon@ac-aix-marseille.fr)) afin d'établir au plus tôt le planning des entretiens avec le jury.

*Les stagiaires ayant eu un avis défavorable à la titularisation, seront convoqués pour un entretien préalable avec les membres du jury et se verront proposer une date pour consulter leur dossier.*

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

 <p>académie Aix-Marseille</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<b>ANNEXE A</b>	
	<b>PRÉPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES <u>ADMIS AU CONCOURS EXCEPTIONNEL DE 2013/2014</u></b>	
	<b>ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015</b>	
	<b>AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT</b>	
	<p>Nom et Prénom du stagiaire : .....</p> <p>Etablissement(s) d'exercice : .....</p> <p>Quotité horaire : .....</p> <p>Niveaux d'enseignement : .....</p>	
Corps :	Discipline :	

**Cet avis doit rendre compte de l'implication du stagiaire en faveur de la réussite des élèves et de la manière dont il participe à la vie de la communauté éducative**

Aix en Provence, le

Avis du chef d'établissement en vue de la titularisation :


Favorable

Défavorable

NOM Prénom :

Signature

Cachet de l'établissement

 <p>académie Aix-Marseille</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<b>ANNEXE B</b>	
	<b>PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES <u>ADMIS AU CONCOURS EXCEPTIONNEL DE 2013/2014</u></b>	
	ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015	
	<b><u>AVIS CIRCONSTANCIE</u></b> <b><u>DU CORPS D'INSPECTION</u></b>	
	Nom et Prénom du stagiaire : ..... Etablissement(s) d'exercice : ..... <input type="checkbox"/> EN 1ERE ANNEE DE STAGE <input type="checkbox"/> EN RENOUVELLEMENT DE STAGE	
Corps :	Discipline :	

Après consultation du rapport du tuteur auprès duquel le fonctionnaire stagiaire a effectué son stage

Aix en Provence, le :


FAVORABLE

DEFAVORABLE : Renouvellement de stage

Licenciement

**NOM de l'Inspecteur :**

**Signature :**

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<b>ANNEXE C</b>	
	<b>PRÉPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES <u>ADMIS AU CONCOURS EXCEPTIONNEL DE 2013/2014</u></b>	
	<b>ANNÉE SCOLAIRE 2014 - 2015</b>	
	<b>RAPPORT DU TUTEUR</b>	
	<b>Nom et Prénom du stagiaire :</b> ..... <b>Etablissement(s) d'exercice :</b> ..... <b>Quotité horaire :</b> ..... <b>Niveaux d'enseignement :</b> .....	
<b>Corps :</b>	<b>Discipline :</b>	
<b>Nom du tuteur :</b> ..... <b>Etablissement :</b> .....		

Rappel des 10 compétences professionnelles constitutives du métier d'enseignant.

Agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable	Prendre en compte la diversité des élèves
Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	Evaluer les élèves
Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale	Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
Concevoir et mettre en œuvre son enseignement	Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
Organiser le travail de la classe	Se former et innover

### *1. Contexte d'exercice*

### *2. Compétences professionnelles acquises et non acquises.*

Nom et Prénom du stagiaire :	
Corps :	Discipline :

*3. Appréciation portée sur l'évolution de la professionnalisation.*

*4. Conclusion*

**Le tuteur : (date et signature)**

## ANNEXE D

### **NOTIFICATION D'INSPECTION AU STAGIAIRE ADMIS AU CONCOURS EXCEPTIONNEL DE 2013/2014 EN VUE DU JURY DE TITULARISATION**

ANNEE SCOLAIRE 2014 - 2015



académie  
Aix-Marseille

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Nom Prénom du stagiaire : .....

Etablissement(s) d'exercice : .....

Quotité horaire : .....

Niveaux d'enseignement : .....

Corps :

Discipline :

**INSPECTION PREVUE LE :**

**DE : H A H**

**CLASSE :**

**NOM DE L'INSPECTEUR OU DU CHARGE DE MISSION QUI PROCEDERA A  
L'INSPECTION :**

**UN ENTRETIEN SE DEROULERA A L'ISSUE DE L'INSPECTION**

**N.B. : Veuillez faire renseigner le cadre ci-dessous par le stagiaire, joindre cette annexe D à son dossier de validation, et faire parvenir l'ensemble des documents par courrier à la DIEC 3.04 Bureau 317, avant le Vendredi 22 mai 2015.**

**Nom du Professeur stagiaire :**

**Prénom :**

**Date :**

**Signature :**